

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal
Le bureau

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Lonay sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du **12 octobre 2010**, a pris les décisions suivantes :

1. D'accepter le préavis No 05/2010 – Aménagements intérieurs et extérieurs – Collège des Combes en tenant compte de l'amendement visant à ajouter au montant du préavis la somme de CHF 6'000.—pour la réalisation d'un portail de sécurité à la sortie sud de la cour du collège

A L'UNANIMITE

2. D'accepter le préavis No 08/2010 – Arrêté d'imposition pour l'année 2011

A L'UNANIMITE

3. D'accepter le préavis No 09/2010 – Indemnités allouées au syndic et aux membres de la Municipalité, législature 2011-2016

A L'UNANIMITE

Les électeurs et électrices peuvent formuler une demande de référendum dans les 20 jours, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

Lonay, le 14 octobre 2010/ag